

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du lundi 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Céline Duquesne, maire.

Etaient présents : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, , FOUQUET Hervé DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SABLAYROLLES Rolande

Absent représenté : PIALA Raoul représenté par VALLAURI Jean-Claude

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 04 19

Objet :

Contrat d'assistance juridique pour la mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29, qui donne compétence au Conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés publics de services,

Considérant les besoins de la commune en matière de conseil et d'assistance juridique dans la gestion de ses affaires administratives, contractuelles et contentieuses,

Considérant que le recours à une assistance juridique spécialisée permet de sécuriser les actes de la commune et d'assurer la conformité des décisions prises par les autorités municipales,

Considérant la proposition de Madame le Maire de conclure un contrat d'assistance juridique avec un prestataire spécialisé,

Considérant que ce contrat relève des marchés publics de services et doit être conclu dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence applicables,

Considérant que la commune souhaite se faire accompagner pour la sécurisation juridique de ses actes et la gestion des contentieux éventuels,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 27/04/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260420-260419B-DE
Reçu le 27/04/2026

Où l'exposé de Monsieur Raphael SIMON, après en avoir délibéré

-APPROUVE le principe du recours à un contrat d'assistance juridique au profit de la commune ;

-AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de consultation et à signer le contrat d'assistance juridique avec le prestataire retenu, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de la délégation déjà donnée par le conseil municipal en matière de marché public ;

-DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de ce contrat seront inscrits au budget communal ;

-PRÉCISE que le coût prévisionnel du contrat sera arrêté à l'issue de la procédure de consultation et fera l'objet, le cas échéant, d'une information au Conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice :23

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SABLAYROLLES Rolande, DOTTAIN Laurence, SABLAYROLLES Rolande,

Contre : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, PIALA Raoul

Abstentions:./

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



AR Prefecture

006-210600573-20260420-200419B-DE
Reçu le 27/04/2026

Transmis à la Préfecture le :Date visa
Affiché le : 27/04/2026